

Déclaration de Conformité

Société CUBI-SPOT S.A.S

335 chemin de Cransac
31620 Fronton

Déclare que les appareils de la gamme :

CRISTO

Classe II

IP20 / IP40 sous face

IK07

850° (Test au fil incandescent)

RG1

Ont été conçus, fabriqués et commercialisés en conformité avec les normes harmonisées suivantes :

- **NF EN 60598-1 : Mars 2009 – Norme Luminaires.**

Cette norme correspond à la norme européenne EN 60598-1 : 2008 qui a le statut d'une norme française, reproduisant elle-même la publication CEI 60598-1 : 2008 avec des modifications.

- **Directive CEM 2014/30/UE.**

Relative à la compatibilité électromagnétique (CEM).

- **Directive Basse Tension 2014/35/UE.**

Directive européenne dite directive Basse Tension (relative au matériel électrique destiné à être employé dans certaines limites de tension). Cette directive remplace et annule la directive 73/23/CEE.



Afin de remplir ses obligations, Cubispot adhère à  et finance la filière de collecte et de recyclage agréée pour les déchets électriques professionnels (DEEE Pro). Cet engagement volontaire de la société Cubispot permet à ses clients de bénéficier de solutions simples et gratuites pour assurer le recyclage de leurs matériels visés mis sur le marché par la société.

Fait à Fronton le : 10/02/2026

P.D.G

